

DECRET N° 74-260 du 3 Octobre 1974

portant nomination de Monsieur Amos
ELEGBE, en qualité de Directeur Général
par intérim de l'Office National du
Tourisme et de l'Hôtellerie -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et les décrets
modificatifs subséquents ;
VU l'Ordonnance n°74-55 du 20 Septembre 1974, portant approba-
tion des Statuts de l'Office National du Tourisme et de
l'Hôtellerie ;
SUR Proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur Amos ELEGBE, chargé de Recherches est nommé Directeur
Général par intérim de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie
(O.N.A.THO.).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de service
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

.../...

non publié et non divulgué pendant le voyage officiel

Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre des Trans-
ports, Postes et Télécommunications,
chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Information
et du Tourisme,

Capitaine Augustin HOMOHO

Capitaine Charles BEBADA

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - Ministères 11 - CS 6 - IAA-IGF 2 - DCCT-Gde.
Chanc. 4 - DEP-DGAJL-SPD 6 - DB-DC-CF 6 - DGE 2 - INSAE-CNI 2 - J O R D 1
ONATHO 8 - CNR 4 - Solde 4 - Trésor 4 - DGFP-DP 8 - Intéressé 1 -